

Séance du 28/09/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

22/09/2023

### Date de l'affichage

22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY , Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

### Absents excusés représentés

Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (délégué suppléant), Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Sylvie PROCHILO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

### Absents

Sylvain CLÉRIN et Aymeric DUROX (*arrivé à 19h43 pour la délibération n°2023/110-16*),

**44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents, 5 représentés et 2 absents à la séance.**

**Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.**

**2023/107-13 – OBJET : CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT FTTH - DEPLOIEMENT DES SITES ISOLES**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 14 décembre 2011, approuvant à l'unanimité le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Seine-et-Marne sur la période 2013-2025,

Vu l'arrêté préfectoral 2013/DRCL/BCCCL/98 du 12 septembre 2013 portant adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique,

Vu le projet de convention relative au financement du réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH entre le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique et la communauté de communes de la Brie Nangissienne, volet sites isolés, ci-annexé,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne que la totalité du territoire soit raccordée à la fibre,

Après en avoir délibéré à :

- Pour : 38
- Absentions : 4 voix (A. LANSELLE, N. LE BOUTER, P.Y. NICOT et A. THIBAUD)

**ARTICLE UN :**

Approuve le programme de déploiement de la fibre des sites isolés.

**ARTICLE DEUX :**

Autorise le président à signer la convention relative au financement du réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH entre le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique et la communauté de communes de la Brie Nangissienne, volet sites isolés.

**ARTICLE TROIS :**

Dit que les crédits relatifs au versement de la contribution de la communauté de communes seront inscrits aux budgets 2023, 2024 et 2025, conformément au plan de financement annexé, soit 240 253 € en 2023 pour des travaux à réaliser en 2024.

**ARTICLE QUATRE :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 septembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10 OCT. 2023

ID : 077-247700701-20230928-2023\_107\_13-DE